

## HONORAIRES D'AGENCE

valables à compter du 04 aout 2015

### VENTES

Honoraires de ventes immobilières à la charge du vendeur :

<b>PRIX DE VENTE Net Vendeur</b>	<b>COMMISSION T.T.C. à la charge du vendeur</b>
De 0€ à 49 999 €	Forfait de 4500 €
De 50 000 € à 100 999 €	9 %
De 101 000 € à 150 999 €	8 %
De 151 000 € à 200 999 €	7 %
De 201 000 € à 250 999 €	6,5 %
De 251 000 € à 350 999 €	6 %
De 351 000 à 500 999 €	5,5 %
Au dela de 501 000 €	5 %

### LOCATIONS

Honoraires de location à la charge du Locataire :

**15€ du m2** pour pour les logements en zones très tendues \*

**13€ du m2** pour pour les logements en zones tendues \*\*

**11€ du m2** pour les logements hors zone tendues et très tendues

Si les honoraires applicables à la loi ALUR dépassent le montant d'un loyer mensuel hors charges, alors ceux-ci représenteront le montant d'**un loyer mensuel hors charges**.

Détail :

Etat des lieux : 3 € du m2 pour toute zone

Visites, constitution dossier et rédaction du bail :

Zones très tendues : 12 € du m2

Zones tendues : 10 € du m2

Hors zone tendues et très tendues : 8€ du m2

\* (exemple Paris et sa petite couronne) \*\* (exemple : Melun, Dammarie les lys, le Mée sur seine, Livry sur seine, La Rochette, Rubelles)

Honoraires de location à la charge du Propriétaire :

Un mois de loyer mensuel hors charges

---

**L'AGENCE NE PERCOIT PAS DE FOND**

---